

FAUVILLERS

Achetez une éolienne avec Lucéole

Lucéole se lance dans une campagne de souscription pour acquérir une éolienne citoyenne dans le parc éolien de Fauvillers. Coût de la part : 100 €.

● Lydie Picard

Une part à 100 €, avec un rendement limité à 6 % maximum. C'est ce que propose Lucéole. Mais une part de quoi au juste ? Une part d'éolienne, pardieu. Ou plutôt une part dans la coopérative Lucéole, qui s'est formée dans le but de promouvoir les énergies renouvelables et l'autonomie énergétique dans le cadre d'une économie solidaire. « Le rendement n'est pas uniquement économique, il est également social et environnemental », déclare Michel Dolmans, président de Lucéole.

L'éolienne citoyenne que Lucéole cherche à acquérir se trouvera dans le futur parc éolien de Fauvillers, qui en comptera six au total. Coût total d'une éolienne : 5 millions d'e,



L'éolienne de Lucéole produirait l'équivalent consommation de 1550 ménages.

ÉPA

Habay : un an de retard sur Fauvillers

À Habay, le projet de parc éolien avance doucement mais sûrement. Quatre partenaires se charge de développer le projet : Electrabel, Ecopex, Electrawinds et Lucéole, habilité par le Collège habaysien, à représenter la commune dans les négociations. Lucéole est co-développeur du

parc, à hauteur de 25 %. « Il y a plus ou moins un an de décalage entre le projet d'Habay et celui de Fauvillers », explique François Bary, coopérateur à Lucéole. On est encore au stade des études préliminaires. On peut espérer obtenir le permis en 2013 et investir pour 2014. »

dont 80 % peuvent être financés par emprunt bancaire. En capital propre, Lucéole en coopération avec « Émission Zéro » a donc besoin d'un million d'e. « Généralement un coopérateur à Lucéole achète une dizaine de parts », explique François Bary, coopérateur. Il faudrait donc qu'un millier de personnes souscrivent à Lucéole. » En deux ans, la coopérative a déjà bien grandi. De 55 coopérateurs, elle est passée à 250. Son capital avoisine les 250 000 €. « Et au-delà d'une reconnaissance citoyenne, nous avons aussi une reconnaissance publique », déclare Michel Dolmans. Deux communes (Tintigny et Rouvroy) ont souscrit au capital. Nous croyons beaucoup en ce partenariat privé, public et citoyen. »

Reste que si le Ministre Henry a confirmé le permis d'exploitation d'un parc de six éoliennes à Fauvillers, deux recours en suspension et en annulation ont été déposés au Conseil d'État. L'un par un groupe de riverains, l'autre par la commune de Fauvillers. « On pense qu'il n'y a pas d'éléments substantiels pour annuler ou suspendre le permis », rapporte Michel Dol-

mans. Et on a décidé de ne pas attendre la décision du Conseil d'État pour ne pas ralentir le projet. » Avec le changement de majorité (Nicolas Stilmant, bourgmestre écolo), il se pourrait aussi que la demande de recours soit annulée. D'ailleurs Lucéole laisse la porte ouverte à Fauvillers : la commune peut toujours participer au capital.

Un clip sur le net

Pour attirer les investisseurs verts, Lucéole se lance dans une grande campagne de souscription. Un clip promotionnel à cet usage a été réalisé par Silencio Prod. Il est visible sur la toile (facebook, youtube ou encore dailymotion). Lucéole tiendra par ailleurs des réunions publiques dans les villages de la commune de Fauvillers, en soirée à 20 h : le 13/12 à Fauvillers (Eldorado), le 17/01 à Sainlez (salle du village), le 23/01 à Radelange (école), le 30/01 à Hollange (Edelweiss), le 06/02 à War-nach (salle du village) et le 21/02 de nouveau à Fauvillers (Eldorado). ■

► Pour plus d'informations et pour souscrire : www.luceole.be

NEUFCHÂTEAU Tribunal Correctionnel

Chaude, la soirée du grand feu

Il y a un an, les policiers avaient été appelés en nombre pour faire évacuer un chapiteau, après un grand feu. Un fêtard l'avait mal pris.

C'était le 18 mars de cette année. Le grand feu dans ce village de la commune de Vaux-sur-Sûre s'achève sous un chapiteau. Il est 3 heures du matin et chacun est prié de rejoindre ses pénates. Problème : quelques fêtards ont l'intention de prolonger la soirée. La police est appelée et débarque en nombre. Treize hommes sont présents, et un chien. Pour un participant, la sortie sera mouvementée. La nuit s'achèvera au cachot, à Bastogne. Lundi, il s'est expliqué sur son comportement agressif et violent envers les forces de l'ordre. Un policier aurait été frappé. « Je respecte leur travail, mais je n'accepte pas le discours tenu ce soir-là », indique l'auteur, le-

quel conteste avoir porté un coup. « Nous avons voulu résister, sous forme de boutade. Ils ne l'ont pas pris avec le sourire. C'est vrai, j'ai dit des choses dont je ne suis pas fier. » L'homme a été maîtrisé, menotté et a reçu un coup de spray. Pour l'avocat du policier frappé, il convient de respecter l'autorité. Le parquet requiert trois mois de prison et une amende : « Le prévenu était déchaîné », constate le substitut Nausicaa Hatzinakos. « Cette agressivité n'est pas acceptable. » La défense plaide la suspension du prononcé. Ce dossier, Me Jean Mignon, conseil de l'auteur, le digère mal. « Je respecte les policiers. Tout n'est cependant pas passé avec raison, lors de leur intervention. Treize policiers avec un chien pour faire sortir des gens d'un chapiteau, c'est énorme ! », observe-t-il. Il s'étonne par ailleurs de voir que la fin de l'enquête a été menée par le policier qui a été victime des agissements de son client et est partie civile au procès.

Jugement le 10 décembre. ■ N.Dr.

BASTOGNE Conseil communal

« Nuts » à l'ordre du jour de Vivalia

Le conseil communal s'est unanimement opposé lundi soir à l'ordre du jour de Vivalia. Pour conserver un site aigu à Bastogne.

Rarement, on avait connu une telle assistance pour le conseil communal à Bastogne. Plus d'une centaine de personnes ont envahi la salle du conseil pour la séance de lundi soir. Tous étaient venus pour le point 7 : l'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale des soins de santé Vivalia. Celui-là va notamment statuer sur le plan de gestion pour les prochaines années, un plan qui annonce des restructurations. Entre les lignes de celles-ci, on peut lire la suppression des soins aigus dans un des quatre hôpitaux de la province (soins intensifs, radiologie, bloc opératoire) et nul doute que c'est bien celui de Bastogne qui serait pointé.

Le conseil a été unanime pour dire « nuts » à cet or-



Le public était venu en nombre lundi soir pour démontrer son soutien à un site hospitalier aigu à Bastogne.

dre du jour. L'échevine de la santé Jocelyne Olivier a confirmé qu'elle voulait le maintien des Accords de Savy qui confortaient la présence d'une médecine aiguë à Bastogne.

Fabian Lafontaine a confirmé la volonté de son groupe cdH d'un maintien de soins de qualité et de proximité à Bastogne. Le bourgmestre Philippe Colard avait sans doute rêvé d'une autre ambiance pour son dernier conseil. « Le combat pour le maintien est loin

d'être gagné, mais il est aussi loin d'être terminé. Le vote consensuel « contre » est un signal fort. Bastogne ne se laissera pas faire. »

Et de confirmer que la position de Bastogne isolé pointant déjà la décision unanime d'Houffalize qui sera suivie sans doute par d'autres dans les prochains jours.

Des applaudissements ont salué le vote « non » de tous les membres du conseil communal de Bastogne. ■

Th.I.